



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- .Bureau national
- .Fédérations
- .URI
- .UD
- .Secrétaires confédéraux

N° 08 du 21 février 2019

10^{ème} séance de négociation sur l'assurance chômage : Échec de la négociation

La 10^{ème} séance de négociation¹ sur l'assurance chômage s'est tenue ce 20 février : elle devait être conclusive et n'a de fait duré qu'une heure. Une heure pour acter le désaccord entre partenaires sociaux et l'échec de la négociation.

Les organisations syndicales avaient fait front commun lors de la dernière séance sur la question de la lutte contre le recours abusif aux contrats courts : elles avaient enjoint le patronat de se positionner sur un dispositif de modulations des cotisations.

Comme annoncé la veille par voie de presse, les organisations patronales ont remis sur table un nouveau projet d'accord. Celui-ci n'a cependant fait l'objet d'aucune discussion en séance. En effet, sans proposition concrète et contraignante pour lutter contre l'abus de contrats courts, les organisations syndicales ont unanimement refusé d'aller plus loin dans la discussion, actant l'impossibilité de trouver un accord équilibré et la fin de la négociation.

Pour la CFDT, la proposition patronale dite « alternative au bonus-malus » de création d'un fonds mutualisé pour la formation et l'accès à une complémentaire santé n'était pas à la hauteur des enjeux. Elle n'aurait en aucun cas conduit à des

¹ La délégation CFDT était composée de Marylise LEON, secrétaire générale adjointe, Olivier GUIVARCH, membre du Bureau National, Patricia FERRAND, Chantal RICHARD et Florian PIPARD, secrétaires confédéraux.

changements de comportements et de pratiques des employeurs qui veulent d'abord de l'hyper flexibilité. Cette proposition était d'autant plus inacceptable pour la CFDT qu'elle se doublait d'une demande patronale de baisse de droits des demandeurs d'emploi de plus d'un milliard d'euros par an.

Le patronat porte clairement la responsabilité dans cet échec, en refusant de discuter dans les branches et en refusant toute mesure contraignante et généralisée sur les contrats courts. Pourtant, dans cette négociation, le patronat a bien reconnu qu'il y avait des situations anormales de personnes embauchées avec des contrats courts (moins d'un mois) et très courts (de quelques heures à quelques jours) souvent chez le même employeur.

En s'engageant dans la négociation, la CFDT savait que celle-ci serait très compliquée : le gouvernement l'a en effet imposée à l'automne avec des exigences d'économies financières intenable, à hauteur de 1 à 1,3 milliard d'euros par an.

Après l'échec de la négociation, l'État devrait reprendre la main en fixant de nouvelles règles, tant sur les cotisations que sur l'indemnisation. La CFDT a d'ores et déjà demandé une rencontre tripartite avec le Ministère du travail, pour continuer à défendre les droits des demandeurs d'emploi et la qualité des emplois. En effet, les demandeurs d'emploi ne doivent pas être les grands perdants d'une réforme portée par le gouvernement qui serait guidée par la seule recherche d'économies budgétaires.

La CFDT ne cessera de dénoncer la stigmatisation des chômeurs et des travailleurs précaires qui profiteraient du système, exprimée plus ou moins directement dans de nombreux discours actuels. Le chômage n'est pas un choix, et les demandeurs d'emploi doivent être indemnisés correctement et être accompagnés vers l'emploi.